

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2019/02/07-23

-----  
Séance du 7 FEVRIER 2019

-----  
**Objet : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION-CADRE AVEC LA CU  
POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICE DE  
MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

membres en exercice :	69
membres présents :	41
pouvoirs :	6
membres votants :	47
votes pour :	47
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190207-2019\_02\_07-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 7 février à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 28 janvier 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Luc LEMONNIER	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Baptiste GASTINNE	
3	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
4	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	X
5	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	
6	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	X
7	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	X
8	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
9	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
10	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
11	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X
12	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
13	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
14	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
15	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
16	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
17	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
18	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>Ex.</b>
19	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
20	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
21	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
22	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
23	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
24	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	<b>Ex.</b>
25	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
26	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
27	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
28	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
29	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
30	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>Ex.</b>
31	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
32	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>X</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
33	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
34	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
35	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>Ex.</b>
36	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
37	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
38	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
39	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>X</b>
40	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	
41	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
42	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	
43	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
44	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
45	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>X</b>
46	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
47	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
48	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
49	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
50	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
51	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
52	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>X</b>
53	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
54	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
55	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>X</b>
56	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	
57	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
58	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
59	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	
60	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
61	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>Ex.</b>
62	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
63	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
64	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>X</b>
65	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
66	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>X</b>
67	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
68	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
69	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Annie PIMONT	11	Jean-François BLOC	6
2	Daniel BARBIER	9	Patrick CHAUVET	9
3	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
4	Lionel SAILLARD	9	Anne-Marie DELAFOSSE	9
5	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Luc LEMONNIER	1	Yvon PESQUET	3

## **Délibération du Comité Syndical n° 2019/02/07-23**

### **OBJET : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION-CADRE AVEC LA CU POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICE DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

#### **VU :**

- l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 portant création de la Communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire,
- l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 constatant les effets sur le SDE76 de cette création,
- le b du 2° du I de l'article L5217 par lequel la CU exerce la compétence d'éclairage public du domaine public communautaire liée à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie »,
- l'article L 5211-4 du CGCT qui prévoit que tous les contrats en cours sont exécutés jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties,
- l'article L 5215-27 du CGCT qui indique que la CU peut confier par convention à un EPCI la gestion d'un service relevant de ses attributions,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes.

#### **CONSIDERANT :**

Le marché de maintenance de l'éclairage public existant au SDE76 se trouve scindé pour l'exécution entre deux maîtres d'ouvrage, ce qui ne permet ni d'exécuter le service de façon satisfaisante, économique, acceptable pour les riverains ni d'assurer la continuité du service public de l'éclairage. En effet, deux services d'astreinte devraient cohabiter, ainsi que deux SIG, etc., ce qui serait source de confusion.

Une convention a été rédigée à cet effet pour définir les modalités techniques et financières par lesquelles la CU mandate le SDE76, en application du L 5215-27 du CGCT, pour exécuter seul le marché de maintenance du SDE76 sur le territoire des communes concernées.

#### **PROPOSITION :**

Le Président donne lecture de la convention et propose d'accepter cette délégation.

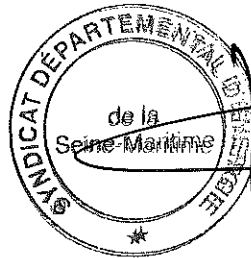
Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du Président et accepte cette délégation temporaire de gestion de la Communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire au SDE76,
- **ADOpte** le projet de convention dénommée « convention-cadre » et le modèle de convention subséquente qui sera mis en place pour chaque opération,
- **INDIQUE** que cette délégation portera sur les années 2019, 2020, 2021 et 2022 sur le territoire des 52 communes adhérentes au SDE76 et à la Communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention-cadre et les conventions subséquentes qui en découleront,

- **AUTORISE** le Président, à partir de la date d'effet de la convention, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir chaque année dans la limite des autorisations qui seront votées lors des budgets et décisions modificatives à intervenir et à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cette délégation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.